

YOGA Enfants

DOJO MASSENA
Association EUROPE LYON AIKIDO
88 rue Masséna, 69006 LYON – 04.78.35.35.23

Bulletin d'inscription 2018 / 2019

Cadre réservé à l'accueil

- ENV N° :
 RGLT
 CM
 P
- 1^{er} cours le :

Nom : Prénom :
Date de naissance : __ / __ / ____ Nationalité :
Téléphone Fixe : Mobile :
Adresse Postale :
.....
Email (en majuscules) :

Pour une 1^{ère}
inscription, merci
d'apporter :

- Un certificat médical,
- Le règlement,
- Une Photo

Cotisation annuelle YOGA Enfants : 330 €

Je souhaite faire un don pour aider le Dojo de : €

Horaires 2018 / 2019

Les horaires sont susceptibles de varier de +/- 15 minutes en fonction de l'organisation de la rentrée

- De 4 à 12 ans SAM 10h30 – 11h30
 De 13 à 17 ans SAM 12h00 – 13h00

Total :

Les cotisations ci-contre concernent tous les cours réguliers hors vacances scolaires de la zone A et jours fériés.

Réduction Famille : se renseigner à l'accueil

Cadre réservé à l'accueil :

- T. Famille :
 RGLT Com
 Double Discipline :

Je soussigné(e) NOM / Prénom : Né(e) le : __ / __ / ____

Agissant en qualité de Père Mère Tuteur/rice légal(e), atteste :

- Exercer le droit de garde et prendre l'entière responsabilité de l'enfant désigné ci-dessus ;
- Que l'enfant désigné ci-dessus ne présente aucune contre-indication à la pratique des disciplines du DOJO. En cas de doute, nous vous recommandons fortement de consulter un médecin compétent ;
- m'engager **pour toute première inscription** à fournir un **certificat médical sous 8 jours** sans quoi l'accès aux cours peut être refusé ;
- Que l'enfant désigné ci-dessus est assuré en responsabilité civile auprès d'une compagnie notoirement connue ;
- **Accepter qu'après des 8 jours d'essai, toute inscription est définitive et aucun remboursement n'est possible.**
- Autoriser le responsable à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident ;
- Accepter et respecter le règlement intérieur et la charte du DOJO ; (voir tableau d'affichage)
- Avoir pris connaissance que l'association n'engage sa responsabilité vis-à-vis d'un adhérent mineur que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. Les parents qui déposent leur enfant sur le lieu d'activité doivent s'assurer de la présence de l'intervenant et venir le rechercher à l'horaire prévu. En cas d'incident survenant sur le trajet, en dehors des cours, ou en l'absence de l'intervenant, l'association se dégage de toute responsabilité.
- Autoriser l'association Europe Lyon Aïkido à utiliser à titre gratuit, à but de présentations et promotions des activités sur documents et sites internet de l'association, les éventuelles images de mon enfant (photos ou films) prises lors de la pratique des activités du DOJO, sauf en cas de refus explicite de ma part. Cette autorisation est valable pour une période indéterminée et peut être révoquée à tout moment par courrier à l'association.

Autorise mon enfant à **rentrer seul après les cours**

N'autorise pas mon enfant à **rentrer seul après les cours** (il est obligatoire de le récupérer à l'heure après son cours).

Fait à :
Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Merci de mettre au dos de cette page remarques et éventuelles difficultés de santé que vous souhaiteriez porter à notre connaissance :

